

**PROVINCE DE QUÉBEC**  
**MUNICIPALITÉ DE SAINT-ISIDORE**  
**SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 15 AVRIL 2019**

Procès-verbal de la séance extraordinaire du lundi, 15 avril 2019, tenue à la salle municipale de Saint-Isidore à 18 h 30.

Sont présents :

Le maire : Réal Turgeon

et les conseillers :

Germain Lefebvre  
Martin Boisvert  
Diane Rhéaume

Daniel Blais  
Antoine Couture  
Hélène Jacques

Louise Trachy, directrice générale et secrétaire-trésorière, est également présente.

**CONVOCATION ET OBJET**

La présente séance a été convoquée par avis de convocation conformément à la Loi. Les sujets suivants sont traités :

1. Avis de motion ;
  - 1.1. Règlement no 324-2019 visant à augmenter la bonification d'un projet AccèsLogis Québec dans le cadre du programme Rénovation Québec et modifiant le règlement no 319-2018 ;
2. Dépôts de soumission ;
  - 2.1. Développement résidentiel - nouveaux secteurs ;
    - 2.1.1. Services professionnels en ingénierie - phase 1 ;
  - 2.2. Construction d'un skatepark ;
3. Période de questions ;
4. Clôture et levée de la séance.

**1. AVIS DE MOTION**

**1.1. Règlement no 324-2019 visant à augmenter la bonification d'un projet AccèsLogis Québec dans le cadre du programme Rénovation Québec et modifiant le règlement no 319-2018**

Avis de motion est déposé par Hélène Jacques, conseillère de la municipalité de Saint-Isidore, qu'il sera présenté pour adoption à une séance subséquente, le règlement no 324-2019 visant à augmenter la bonification d'un projet AccèsLogis Québec dans le cadre du programme Rénovation Québec et modifiant le règlement no 319-2018.

Une copie du projet de règlement est remise aux membres du conseil.

Hélène Jacques,  
Conseillère

**2. DÉPÔTS DE SOUMISSION**

**2.1. Développement résidentiel - nouveaux secteurs**

2019-04-123

**2.1.1. Services professionnels en ingénierie - phase 1**

ATTENDU QUE par la résolution 2019-03-91, la municipalité de Saint-Isidore

demandait des soumissions par appels d'offres publics dans un système électronique et dans un journal diffusé sur le territoire pour des services professionnels en ingénierie dans le développement résidentiel - nouveaux secteurs - phase 1 ;

ATTENDU QUE les soumissions suivantes ont été reçues :

	<b><u>COÛTS</u></b> (excluant les taxes)
Cima + s.e.n.c.	120 000,00 \$
Pluritec ltée	114 224,50 \$
Tetra Tech QI inc.	119 620,00 \$
WSP Canada inc.	107 130,00 \$

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR DANIEL BLAIS, APPUYÉ PAR MARTIN BOISVERT ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE le conseil de la municipalité de Saint-Isidore octroie le contrat pour des services en ingénierie dans le projet de développement résidentiel - nouveaux secteurs - phase 1, à WSP Canada inc., plus bas soumissionnaire conforme, au coût total de cent vingt-trois mille cent soixante-douze dollars et soixante-douze cents (123 172,72 \$), incluant les taxes.

QUE la présente dépense soit payée à même l'excédent accumulé non affecté.

QUE le maire et la directrice générale et secrétaire-trésorière, ou leur remplaçant respectif, soient autorisés à signer tous les documents relatifs pour et au nom de la municipalité de Saint-Isidore.

Adoptée

**2019-04-124      2.2. Construction d'un skatepark**

ATTENDU QUE par la résolution 2019-02-56, la municipalité de Saint-Isidore demande à nouveau des soumissions sur invitation auprès de fournisseurs spécialisés pour la construction d'un skatepark à la Maison des jeunes, et ce, en apportant des modifications au projet ;

ATTENDU QUE la soumission suivante a été reçue :

	<b><u>COÛT</u></b> (excluant les taxes)
Papillon Skate Parc inc.	86 000,00 \$

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR ANTOINE COUTURE, APPUYÉ PAR HÉLÈNE JACQUES ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE le conseil de la municipalité de Saint-Isidore octroie le contrat pour la construction d'un skatepark à la Maison des Jeunes à Papillon Skate Parc inc., soumissionnaire conforme, au coût total de quatre-vingt-dix-huit mille huit cent soixante-dix-huit dollars et cinquante cents (98 878,50 \$), incluant les taxes.

QUE la présente dépense soit payée comme suit :

- 72 878,50 \$ à même diverses subventions ;
- 15 000,00 \$ à même l'excédent accumulé affecté ;
- 11 000,00 \$ à même les activités d'investissement.

QUE le maire et la directrice générale et secrétaire-trésorière, ou leur remplaçant respectif, soient autorisés à signer tous les documents relatifs pour et au nom de la municipalité de Saint-Isidore.

Adoptée

### **3. PÉRIODE DE QUESTIONS**

Aucune question.

**2019-04-125**

### **4. CLÔTURE ET LEVÉE DE LA SÉANCE**

L'ordre du jour étant épuisé, monsieur le maire déclare la séance close.

IL EST PROPOSÉ PAR MARTIN BOISVERT ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS DE LEVER LA PRÉSENTE SÉANCE À 18 HEURES 45.

Adopté ce 6 mai 2019.

Réal Turgeon,  
Maire

Louise Trachy, g.m.a.  
Directrice générale  
et secrétaire-trésorière

Je, Réal Turgeon, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Réal Turgeon,  
Maire

\*\*\*\*\*